



**PROTOCOLE DE TRANSFERT DES COMPETENCES  
 DU DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
 DE LA COMMUNE DE CAMBIAC  
 AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE  
 RESEAU31**

Compte tenu du contexte réglementaire actuel avec le transfert obligatoire en 2026 des compétences assainissement collectif aux communautés de communes, de la complexité de plus en plus grande de ce domaine et des compétences et valeurs du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (Réseau31) en la matière, la commune de Cambiac a décidé d'anticiper cette échéance en adhérant à Réseau31 et en lui le transférant l'ensemble des compétences de l'assainissement collectif :

- B. Assainissement collectif :
  - B.1 : Collecte des eaux usées
  - B.2 : Transport des eaux usées (réseau constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)
  - B.3 : Traitement des eaux usées (élimination des boues incluses le cas échéant)

Cette adhésion et transfert a fait l'objet de discussions entre les deux parties. Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole.

Le transfert complémentaire des compétences prend effet au **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

**1- Reprise des contrats et des conventions existantes**

Réseau31 s'engage à reprendre et à maintenir jusqu'à leur terme l'ensemble des contrats et conventions existantes.

Un procès-verbal sera établi contradictoirement pour fixer la liste des marchés publics et autres contrats à transférer, le ou les marchés de maîtrise d'œuvre, autres marchés de travaux, et autres contrats de prestations de service ou de délégation de service public.

**2- Tarification**

2.1 Redevance

Les tarifications 2024 sur la commune et sur l'ensemble de Réseau31 :

CAMBIAC	A55 COLL	Part fixe HT	Part fixe TTC	Part variable HT	Part variable TTC	Facture 120 m <sup>3</sup> HT	Facture 120 m <sup>3</sup> TTC avec AEAG à 0,25€/m <sup>3</sup>	Prix moyen du m <sup>3</sup> assaini HT pour 120 m <sup>3</sup>	Prix moyen du m <sup>3</sup> assaini TTC pour 120 m <sup>3</sup>	%	Augmentation pour 120 m <sup>3</sup> en TTC
TARIFICATION Commune	TARIFS 2024	pas assujetti à TVA	10,00 €	pas assujetti à TVA	1,20 €	pas assujetti à TVA	187,00 €	pas assujetti à TVA	1,558 €		
TARIFICATION Réseau31		69,36 €	76,30 €	1,45 €	1,60 €	243,36 €	300,70 €	2,028 €	2,506 €	60,8%	113,70 €

La différence existante entre les 2 tarifs est importante +61%.

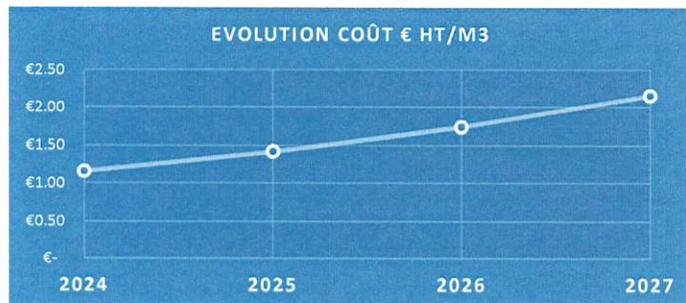
Mais l'analyse du budget annexe de la commune montre que les recettes engendrées par les redevances ne sont même pas suffisantes pour rembourser l'annuité de la dette existante. Ainsi si l'on rajoute les coûts de fonctionnement du service et les dotations aux amortissements des ouvrages et réseaux existants le déficit annuel du budget du service est important et chronique lié donc à une tarification beaucoup trop faible.

Vu cette différence de tarification importante et le bilan financier du service, considérant également que la dette existante va s'éteindre dès 2025, il est convenu par le présent protocole la mise en œuvre d'une convergence tarifaire sur une période de 3 ans. Ainsi les usagers de la commune seront alignés sur la tarification unique et solidaire de Réseau31 en vigueur sur l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

La convergence proposée est la suivante :

	Lissage du tarif vers tarif unique 3 ans :	PART FIXE		PART VARIABLE		Prix moyen total pour 120 m <sup>3</sup> HT et redevance AEAG	Prix moyen total pour 120 m <sup>3</sup> TTC et redevance AEAG (0.25€/m <sup>3</sup> )	% Augmentation
		HT	TTC (10%)	HT	TTC (10%)			
2024	tarif actuel commune	9,00 €	10,00 €	1,08 €	1,20 €	1,16 €	1,53 €	
2025	tarif voté par la commune fin 2024	20,00 €	22,00 €	1,25 €	1,38 €	1,42 €	1,81 €	23%
2026	1er tarif Réseau31 voté fin 2025	40,00 €	44,00 €	1,40 €	1,54 €	1,73 €	2,16 €	22%
2027	convergence tarif unique Réseau31 *	73,61 €	80,97 €	1,54 €	1,69 €	2,15 €	2,62 €	24%

\*Evaluation tarif unique de Réseau31 en 2027 avec comme hypothèse une augmentation annuelle moyenne de 2%/an



Cette convergence peut être modifiée en fonction de l'évolution tarifaire du tarif unique de Réseau31, l'objectif étant d'atteindre le tarif unique de Réseau31 en 2027.

## 2.2 Participation au financement de l'Assainissement collectif

Les PFB, PFAC et PFAC-AD demandées auprès des futurs propriétaires qui vont se raccorder au réseau d'assainissement collectif (habitations postérieures ou existantes à la création du réseau) seront celles délibérées par Réseau31 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La perception de ces participations sera assurée par les services de Réseau31 en coordination avec les services de la commune et du service urbanisme de la Communauté de Communes Terres du Lauragais.

## 3- Finances, dette et investissements

La redevance et les participations au financement de l'assainissement collectif sont les deux composantes essentielles des recettes du service de l'assainissement collectif.

Elles participent aux remboursements des coûts d'exploitation, des annuités des emprunts et aux investissements qui seront réalisés par Réseau31 sur le périmètre communal.

Il est acté par le présent protocole que seuls des résultats positifs des sections fonctionnement et investissement du budget assainissement de la commune seront transférés à Réseau31 et permettront ainsi, en fonction de leur importance, de réaliser des travaux sur les ouvrages de la commune dans le PPI actuel de Réseau31, sans impacter les autres opérations programmées au PPI.

La commune transfère à Réseau31 l'emprunt co ID : 031-200023596-20241017-CS\_20241017\_03A-DE d'un montant total de 70 000 € à un taux de 2,45 % pour une durée de 120 mois soit jusqu'en février 2025.

Réseau31 prend donc en charge le dernier remboursement trimestriel de 2025 de cet emprunt d'un total (Capital+ Intérêt) de 1 978.45 €.

## 4- Facturation

Réseau31 réalisera dès la date du transfert la facturation de l'assainissement collectif aux usagers du service. Un travail entre service de réseau31 et de la commune sera réalisé afin de croiser les fichiers des abonnés eau potable et assainissement collectif, de contrôler leur intégrité et d'assurer la continuité de service.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour RESEAU31

Pour la Commune de CAMBIAC

**Sébastien VINCINI**

Président du Syndicat Mixte  
De l'Eau et de l'Assainissement  
De Haute-Garonne

**Sophie ADROIT**

Maire de Cambiac